

Résultats d'une campagne de mesure de l'amiante en milieu de travail

Suite aux avis de 2009 de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) sur la toxicité des fibres courtes (FCA) et fines d'amiante (FFA) et sur l'abaissement de la VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle), la Direction générale du travail (DGT) a conduit une campagne de mesure de l'amiante par META (microscopie électronique à transmission analytique) en milieu de travail.

Cette « campagne META », menée de novembre 2009 à octobre 2010, avait pour objectif de vérifier la faisabilité technique du contrôle de l'empoussièrement de l'amiante dans l'air des locaux de travail à l'aide de cette technique et de permettre ainsi de faire évoluer la réglementation relative à la prévention du risque amiante.

Les 265 résultats recueillis exploitables correspondent à la réalisation de 77 chantiers en situation réelle de travail. Ils ont porté en majorité sur des activités de retrait d'amiante et montrent que les échantillons correspondant aux empoussètements générés par ces couples « matériau-technique » sont constitués en moyenne de :

- 68 % de fibres courtes d'amiante (FCA),
- 17 % de fibres fines (FFA),
- 15 % des fibres OMS (critère dimensionnel défini par l'Organisation mondiale de la santé).

L'étude a permis d'observer des concentrations d'empoussièrement en fibres fines et OMS inattendues. Les plus élevées correspondent aux retraits des plâtres amiantés quelle que soit la technique employée, des flocages, des peintures et enduits, et des bâtiments sinistrés.

Ces résultats confirment la faisabilité et la nécessité d'adopter la META pour le contrôle de la VLEP de manière à intégrer les fibres fines d'amiante, non visibles par la technique actuellement utilisée (microscopie optique à contraste de phase, MOCP).

Les recommandations de prévention faites par l'INRS dans le rapport de la campagne META sont téléchargeables sur :

www.inrs.fr/accueil/header/actualites/campagne-META.html

Elles seront accompagnées de différentes actions menées par l'Institut :

- reprise et exploitation des échantillons de l'étude pour les analyser (MOCP) afin d'affiner la comparaison des méthodes par META et par MOCP ;
- élaboration d'une formation spécifique qui pourrait s'inscrire dans le cadre du référentiel d'accréditation des laboratoires pour améliorer la prestation des laboratoires et harmoniser au niveau national les techniques de prélèvement et de comptage de l'amiante par META ;
- mise en place d'une étude permettant de vérifier par META les facteurs de protection en situation de travail des appareils de protection respiratoire utilisés sur les chantiers de désamiantage ;
- poursuite de l'accompagnement proposé aux entreprises dans l'expertise de nouvelles techniques moins émissives et le développement d'équipements plus performants.